

La Croix - mercredi 8 septembre 2021

Religion

## Le père Labaky devant la justice française le 8 novembre

Céline Hoyeau

---

**Longtemps célèbre pour son rôle pendant la guerre du Liban et son action en faveur des orphelins, avant d'être condamné par le Vatican en 2012, Mgr Mansour Labaky est poursuivi pour « viols et agressions sexuelles sur mineures de 15 ans ».**

« *Il aura fallu huit ans !* », soupire M<sup>e</sup> Solange Doumic, saluant, après des années de blocages et de lenteurs judiciaires, le renvoi du père Mansour Labaky devant la cour criminelle du Calvados. Le 8 novembre prochain, le prêtre libanais, âgé de 81 ans, sera jugé pour « *viols et agressions sexuelles sur mineures de 15 ans par personne ayant autorité* ». Les faits remontent aux années 1989-1997 et auraient été commis à Paris et à Douvres-la-Délivrande (Calvados), où il avait dirigé un foyer d'accueil pour les jeunes victimes de la guerre au Liban – pour la plupart des orphelins –, jusqu'à sa fermeture en 1998.

Les victimes présumées sont une Française alors âgée de 13 ans, qui avait été placée au foyer alors que sa famille traversait une situation difficile, ainsi que deux orphelines libanaises, envoyées en France alors qu'elles avaient 7 et 11 ans. Le prêtre les faisait venir dans son bureau qui donnait sur sa chambre, exigeant par exemple de les confesser, il leur parlait de leur situation douloureuse, les prenait sur ses genoux, les serrait dans les bras, en « *protecteur* », avant de les violer.

Une vingtaine d'autres femmes, pour lesquelles les faits sont prescrits – dont plusieurs Françaises –, et qui pour la plupart n'avaient pas de liens entre elles avant les révélations, auraient aussi été entendues. « *C'est un prédateur qui a fait des dizaines de victimes mais la plupart sont libanaises et n'osent pas parler par crainte des représailles* », affirme M<sup>e</sup> Doumic, avocate des trois plaignantes.

Le père Labaky sera-t-il présent à Caen le 8 novembre ? Il est fort probable qu'il soit jugé par contumace. De fait, le prêtre, qui encourt une peine de réclusion criminelle de vingt ans et conteste les faits depuis le début, invoquant un procès injuste et un complot, a toujours refusé de se rendre aux convocations de la justice française.

Un mandat d'arrêt international avait été émis contre lui, mais le Liban a refusé en 2017 de

l'extrader vers la France. Mansour Labaky a fait valoir son âge et son état de santé, mais aussi son « *obéissance* » à l'Église, qui l'a condamné en 2012 à une vie recluse de prière et de pénitence. Contactés par *la Croix*, ses avocats à Paris, M<sup>e</sup> Antoine Korkmaz et M<sup>e</sup> Florence Rault, n'ont pas donné suite. Pas plus que l'archevêque maronite dont il dépend à Beyrouth, Mgr Boulos Abdel Sater.

Mansour Labaky a été condamné dès 2012 par la justice de l'Église. La Congrégation pour la doctrine de la foi l'a interdit de toute vie publique et de tout ministère, de toute célébration publique des sacrements, et de tout contact avec des mineurs et avec ses victimes, sous peine d'excommunication. Les faits retenus – agressions sexuelles et viols – portaient sur la période de 1976 à 1997, sur trois mineures. Pour la plus âgée, le tribunal ecclésiastique avait choisi de lever la prescription au regard de leur gravité.

Il avait également reçu douze autres plaintes, pour des faits prescrits, mais que les juges avaient analysés comme emblématiques d'une « *pratique répétée de l'abus* », selon le décret romain du 23 avril 2012. Mgr Labaky avait d'ailleurs admis trois de ces plaintes et demandé pardon aux victimes, tout en niant en bloc qu'il s'agissait de gestes sexuels.

Les juges avaient relevé le « *langage spirituel-manipulateur* » dont cet homme à la personnalité charismatique se servait pour parvenir à ses fins et mettre ses victimes sous emprise, selon les témoignages convergents. Ils prenaient acte aussi que « *l'accusé ne démontre d'ailleurs aucun repentir, mais persiste et jure qu'il n'a rien fait de mal* ».